

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA13 210251 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de démolir le bâtiment existant et construire un bâtiment résidentiel de 3 étages et 4 logements, au 435, rue Willibrord sur le lot 1 183 635.

Démolition d'un bâtiment d'un étage et construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et 4 logements

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 2 juillet 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 22 août 2013, à 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge au nombre de logements autorisés à la grille des usages et normes H02-30, en y autorisant un logement additionnel. Le projet propose un logement en sous-sol, ce qui déroge également au Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700). Finalement, le projet déroge aux dispositions concernant le revêtement extérieur autorisé, à certaines règles d'harmonie architecturale comprises à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5 ainsi qu'à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, madame le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
 ce 8 août 2013

Louise Hébert
 Directrice de la culture, des sports, des loisirs
 et du développement social et
 Secrétaire d'arrondissement substitut